



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

Le temps des bagnes, 1748-1953 / Michel Pierre
éd. Tallandier, 2017
cote : 61.317

L'auteur, agrégé d'histoire, s'intéresse à un large éventail de domaines, qui vont, sauf erreur dans la recherche bibliographique, de la bande dessinée à l'histoire coloniale, à la Saline d'Arc-et-Senans et à la diplomatie culturelle. Ce n'est évidemment pas ici le lieu d'en rendre compte.

D'autre part, il a déjà publié plusieurs ouvrages qui traitent des diverses formes de relégation, d'exclusion des criminels de la société. Ce *temps des bagnes* rentre dans cette dernière catégorie et n'en représente sans doute pas la synthèse, encore qu'il relève moins de la chronique, caractéristique d'ouvrages antérieurs étalés sur plus de deux décennies et qu'il procède à une revue d'ensemble de l'institution « bagne ». Il était bon de situer l'ouvrage dans une œuvre à plusieurs facettes.

Celui-ci embrasse une longue période de deux siècles, pour une pratique de mise à l'écart infamante, dans une institution qui n'a jamais connu de définition juridique et dont l'intitulé même est d'origine mal définie : il aurait en premier lieu signifié les locaux d'enfermement des chrétiens européens en terre musulmane et, réciproquement, celui des mahométans sur le sol européen, considérés par leurs geôliers comme des esclaves.

En France et plus généralement sur le sol européen, les bagnards prennent sans discontinuité la suite des galériens, au fur et à mesure que disparaissent définitivement les galères des flottes royales, à la fin du XVIII^e siècle, non sans une longue transition. Celle-ci conduit à laisser de plus en plus de galériens à terre, ils deviennent ainsi des bagnards. Mais la population concernée est bien la même : celle des vagabonds, des bandits de grand chemin, des faussaires et faux-sauniers, des assassins, des voleurs et autres indésirables, des contestataires de l'ordre établi dans et par une société policée, partant peu tolérante aux marginaux qu'il convient de punir, d'exclure et de traiter sans pitié, mais de le faire dans l'intérêt public, soit par le travail forcé.

Le cadrage chronologique donné par le sous-titre «1748-1953» correspond, pour la première de ces dates, à un édit qui met officiellement fin, dans le royaume, à une flotte galérienne autonome, même si l'usage de quelques bâtiments se prolonge un peu plus longtemps. La seconde, au retour des derniers bagnards et relégués des bagnes ultra-marins.



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

Mais les bagnards ont pris, bien avant, la suite à terre des galériens et la fin du bague commence dès 1938, lorsqu'il est mis un terme aux déportations.

Après un prologue où l'auteur précise le contexte social et moral dans lequel se décrète la condamnation, le sort sanitaire et physique, peu enviable, qui attend les galériens bientôt sortis de la chiourme pour peupler les bagnes, il entreprend de rappeler ce que furent les nombreux bagnes portuaires, auparavant antichambre du banc de rame, bientôt substitués à ce banc. Au passage, il convoque quelques destins individuels et il explique comment apparaît l'idée des déportations outre-mer.

Idée qui se concrétise à partir de 1852, vers la Guyane, fort ancienne possession française et, accompagnant la nouvelle expansion coloniale, vers la Nouvelle-Calédonie. Terres d'exil, qui reçoivent, dans des conditions dures, outre les « droits communs », les communards, les anarchistes, les révoltés des colonies, notamment algériens, annamites et autres tonkinois, pour ces derniers venus de bagnes coloniaux, tel Poulo Condor. Sont passés en revue les textes « fondateurs », l'idée et la formalisation de la relégation, sorte de double peine. Mais aussi de la concession à laquelle peut prétendre le condamné à la fin de sa peine, dans la mesure où il a survécu (mieux en Nouvelle-Calédonie qu'en Guyane), et partant du principe ou de l'espoir que la peine purgée, l'« amendé » deviendra un bon colon. Tel ne sera que très rarement le cas en Guyane, plus souvent en Nouvelle-Calédonie. De ce double objectif, seul le premier – la punition et le travail forcé – inspirera les politiques répressives du bague, le second, un appui à la colonisation, restera toujours secondaire. Quelques mots sur les expressions de l'opinion publique (journaux et autres écrits, entre autres), qui accompagnent sans contestation, au moins jusqu'en 1914, cette volonté de répression et de mise à l'écart. Le reproche est souvent fait de son insuffisante mise en œuvre par trop de laxisme. Même Clémenceau, « d'ordinaire mieux avisé », aurait exprimé ses regrets à l'égard d'« une insuffisance de la répression ».

Puis l'on passe aux méthodes, puis aux objectifs des bagnes, en ce qui concerne les plus jeunes, entendez les enfants : même dans leur cas, il faut « brider la bête rusée ». Car les enfants, du moins ceux des plus basses et des plus pauvres classes sociales, ont tout naturellement le vice implanté. Celui-ci représente un danger pour la société, un « fardeau pour la patrie » qui se doit de redresser ces porteurs de vice. Certes, les quelques milliers d'enfants de six (oui) à 16 ans qui seront enfermés et « redressés » ou « corrigés », dans des « colonies agricoles » par exemple, ou à la Petite Roquette, ne représentent qu'une petite part des jeunes des couches sociales concernées, quoique sur la longue période des dizaines de milliers.

Cependant, au-delà de la rigueur, ceux qui la contestent et proposent d'autres solutions, par « sursaut philanthropique », sont également cités. Notamment pour les jeunes filles. Avec des résultats contrastés car les œuvres charitables, les congrégations religieuses, ne sont certes pas à l'abri des préjugés du temps, en particulier *l'a priori* que les jeunes délinquants ou vagabonds sont de toute façon de la « mauvaise graine ». Mais elles proposent d'autres solutions de rachat que la prison, ce qui ne préjuge pas d'une discipline sévère et de solutions d'hygiène douteuses (à notre regard d'aujourd'hui mais aussi de médecins de l'époque).



Académie des sciences d'outre-mer

L'étape suivante dans l'ouvrage est... Biribi, soit à partir de ce nom bien connu, les diverses formes de punition ou de répression des « mauvais soldats ». Car l'armée, depuis la Révolution et l'Empire jusqu'au début du XX^e siècle est bien devenue, quels que soient les régimes du moment, une affaire nationale, elle fait l'objet de nombreux textes réglementaires dont, *in fine*, l'exigence d'obéissance de tous les instants. Ces textes reflètent, comme dans le « civil », « une idéologie, des rapports de classe et des cultures affrontées ». Déjà sous l'Ancien Régime la justice militaire était sévère, notamment pour les déserteurs. Avec la conscription de la Révolution et de l'Empire, la désertion devient plus que significative et il convient de châtier sans pitié les déserteurs.

Plus tard, dans les années 1830, sont créés les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, pour des hommes ayant auparavant accompli une peine civile puis ayant été incorporés. « Il s'agit de réhabiliter des individus par le service de armes en suivant une discipline plus sévère que dans les autres corps de l'armée ». Ils recevront jusqu'à la fin du siècle des milliers de « recrues ». Avec la Troisième République, l'armée devient doublement une affaire d'État et, comme l'écrit Jules Ferry, « Ne touchez pas à la France, ne touchez pas à l'armée ». Les préjugés subsistent néanmoins quant au mauvais fond natif de bien des soldats, souvent issus de milieux civils plus ou moins délinquants. La discipline serait à cette époque devenue plus rigoureuse que dans la tradition prussienne... Elle s'applique avec une grande rigueur à la troupe, moins à la hiérarchie militaire.

Suivent plusieurs dizaines de pages retraçant les lieux, milieux et caractéristiques, sous forme de chroniques. Et le chapitre se termine avec l'évocation par divers discours, à l'occasion du monument à Tiaret élevé à la mémoire de Lamoricière, de la noblesse, entre toutes, de la guerre coloniale. Tentative de redonner un peu de lustre à l'armée d'Afrique ?

Après ces longs chapitres consacrés à l'avant-première Guerre Mondiale, abondamment documentés, dépassant souvent la chronique pour focaliser le regard sur le cadrage social, culturel, législatif des bagnes ou leurs équivalents, pour adultes, pour enfants et pour soldats, l'auteur aborde l'entre-deux guerres puis la fin des bagnes de toutes natures, « fin d'un monde ». Il y suit à peu près la même séquence que dans les chapitres précédents : les délinquants adultes, les enfants, les soldats.

Laissons les mots de la fin à l'auteur, ses dernières lignes de conclusion : « On sait combien les manières de punir dévoilent les sociétés et les tensions parcourant les opinions publiques, et comment elles reflètent des modes de gouvernance. En ce sens, éclairer un passé pas si lointain des exils et des travaux forcés, des cachots pour enfants perdus et des geôles de Biribi peut ne pas s'avérer totalement inutile ».

Cet appel modeste n'est en effet pas inutile. Tout au long de la lecture, on ne peut s'empêcher d'évoquer de précédents et de plus modernes préjugés.

Car l'idée de relégation et d'exil des « mauvais sujets » a accompagné, avant 1748, certaines méthodes de colonisation : de Manon Lescaut à diverses formes d'engagement, ce sont souvent les plus pauvres, voire les indésirables au pays qui partaient, de gré, moyennant la contrainte de se mettre au service de mieux fortunés pour de nombreuses années, ou de



Académie des sciences d'outre-mer

force, comme bien des filles de mauvaise vie expédiées au loin pour expier auprès de colons et contribuer ainsi au peuplement.

Sans aller jusqu'au bagne, pendant des décennies, jusqu'en plein milieu du XX^e siècle, ne pouvaient être des « coloniaux », pour une certaine bourgeoisie hexagonale, que des marginaux ou des individus issus de son sein mais exclus de la « bonne société » pour cause de mésalliance, de fredaines diverses. Il n'est pas lieu ici de rappeler quelques souvenirs personnels, plus que des anecdotes, pour illustrer ce propos : pour faire bref, dans ces milieux, on n'envoyait aux colonies que des individus soit d'origine très modeste, soit plus ou moins socialement flétris.

On peut sans risque de vraiment se tromper comparer les préjugés moraux et sociétaux d'hier à ceux d'aujourd'hui, notamment dans le domaine de la répression et de la sanction. Il est vrai que les mœurs du passé qui conduisaient au bagne ne sont plus d'actualité, il y a lieu de le comprendre et de l'apprécier. Il est tout aussi exact que sur le fond, « les tensions parcourant les opinions publiques » restent de même nature, « elles reflètent des modes de gouvernance » de la même façon aujourd'hui. Certes, et l'auteur en a bien retracé les étapes, les mœurs pénales, sociétales, morales, ne tolèrent plus les bagnes. Mais sur le fond, les discours – les périodes électorales en permettent l'expression simplifiée sinon simpliste – restent aujourd'hui de même nature, opposant les tenants de la rigueur dure et ceux d'une rigueur plus soucieuse de la future réinsertion.

Pour en revenir à l'objet du présent texte, l'ouvrage de Michel Pierre balance intelligemment entre chroniques, rappelant ses précédents ouvrages ou articles, et la réflexion au fond, celle à travers laquelle on analyse et on évalue une société. Bien illustré, il comporte des notes, des cartes et une bibliographie utiles à qui veut approfondir ses connaissances.

Jean Nemo